
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 octobre 2023 à 14 h
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Maire d'arrondissement suppléant

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

ABSENCE :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance ouverte à 14 h.

CA23 28 202

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 10 octobre 2023 – séance de 14 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions du public

Aucune question.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA23 28 203

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève (CA28 0083).

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement CA28 0083 intitulé: « Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024 », lequel est déposé avec le sommaire décisionnel

40.01 1236983004

CA23 28 204

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 10 octobre 2023 (séance de 14 h), à 14 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement suppléant déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Alain WILSON
Maire d'arrondissement suppléant

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2023.